

**ARRÊTÉ DU MAIRE****Arrêté municipal  
portant dénomination et numérotation de voiries**

Le Maire de Machecoul-Saint-Même,

VU le Code des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2213-1,

Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 23 novembre 2015 décidant de donner suite à la création de la commune nouvelle de Machecoul St Même à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,

VU la délibération en date du 5 mai 2022 donnant une nouvelle dénomination officielle de voie pour le lieu-dit La Gate

- La dénomination de la « rue Petit Paul » et de la « rue des trois fermes »
- L'adoption du système de numérotation métrique pour chaque point d'adressage avec côté pair et côté impair

VU l'arrêté portant numérotation n°424\_29112022\_614

**ARRÊTE :**

Article 1<sup>er</sup> : Sur la voie créée et modifiée par la délibération du 5 mai 2022, sont arrêtées les numérotations suivantes en plus de celles portées dans l'arrêté mentionné ci-dessus :

| Nouvelle nomination voie<br>+ complément adresse | Référence cadastrale   | N°actuel | N° futur | Commune              |
|--|--|----------|----------|----------------------|
| Rue Petit Paul – La Gate                         | 181 A 1543<br>181 A 1548<br>181 A 1547<br>181 A 1542<br>181 A 1539<br>181 A 1536 | Sans     | N°95     | Machecoul Saint Même |
| Rue Petit Paul – La Gate                         | 181 A 1029<br>181 A 1026<br>181 A 1286   | N°1      | N°133    | Machecoul Saint Même |

Article 2 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Machecoul-Saint-Même, le  
Le Maire  
Laurent ROBIN



PLAN ANNEXE avec les futurs numéros

